

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 2-7072 rév. 1**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

BIOPI

N° SIREN : 892453994

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

MASSE ET VOLUME / VOLUME
MASS AND VOLUME / VOLUME

réalisées par / *performed by :***BIOPI SAS****6 RUE DE WIGGENSBACH
68420 HATTSTATT**

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date* : **22/06/2023**

Date de fin de validité / *expiry date* : **30/06/2026**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Physique-Mécanique,
Pole manager - Physics-Mechanical,

Stéphane RICHARD

Stéphane RICHARD

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 2-7072.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 2-7072

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.

The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21

Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr



Section Laboratoires

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 2-7072 rév. 1

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

BIOPI SAS
6 RUE DE WIGGENSBACH
68420 HATTSTATT

Dans son unité :

- Laboratoire d'étalonnage (LE)

Elle porte sur : voir pages suivantes

Portée FIXE : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les étalonnages en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées

MASSE ET VOLUME / VOLUME / Micropipette						
Objet	Mesurande	Etendue de mesure	Incertitude élargie	Référence de la méthode	Remarques	Lieu de réalisation
Pipette à piston de type monocanal (Volume fixe et volume variable)	Volume	2 µL■	28 nL / 28 nL / 28 nL	Méthode interne : PLE-ETALAVAP	Méthode Gravimétrique Balance de portée 6,1 g avec une résolution de 0,001 mg 10 déterminations en simple pesée	En laboratoire
		10 µL■	54 nL / 54 nL / 54 nL			
		20 µL■	62 nL / 61 nL / 60 nL			
		50 µL■	0,12 µL / 0,12 µL / 0,12 µL			
		100 µL■	0,40 µL / 0,36 µL / 0,32 µL		Méthode Gravimétrique Balance de portée 101 g avec une résolution de 0,01 mg 10 déterminations en simple pesée	
		200 µL■	0,31 µL / 0,29 µL / 0,23 µL			
		1000 µL■	2,8 µL / 2,7 µL / 2,7 µL			
		5000 µL■	15 µL / 15 µL / 14 µL		Méthode Gravimétrique Balance de portée 6,1 g avec une résolution de 0,001 mg 4 déterminations en simple pesée	
		10000 µL■	20 µL / 20 µL / 20 µL			
		2 µL■	35 nL / 35 nL / 35 nL			
		10 µL■	55 nL / 55 nL / 54 nL			
		20 µL■	62 nL / 62 nL / 62 nL		Méthode Gravimétrique Balance de portée 101 g avec une résolution de 0,01 mg 4 déterminations en simple pesée	
		50 µL■	0,14 µL / 0,14 µL / 0,14 µL			
		100 µL■	0,40 µL / 0,36 µL / 0,33 µL			
		200 µL■	0,56 µL / 0,55 µL / 0,54 µL			
		1000 µL■	3,2 µL / 3,2 µL / 2,9 µL			
		5000 µL■	15 µL / 15 µL / 15 µL			
10000 µL■	26 µL / 25 µL / 25 µL					

MASSE ET VOLUME / VOLUME / Micropipette

Objet	Mesurande	Etendue de mesure	Incertitude élargie	Référence de la méthode	Remarques	Lieu de réalisation
Pipettes à piston de type multicanal (Volume variable)	Volume	10 µL■	70 nL / 70 nL / 70 nL	Méthode interne : PLE-ETALAVAP	Méthode gravimétrique Balance de portée 6,1 g avec une résolution de 0,001 mg 10 déterminations en simple pesée (canal par canal)	En laboratoire
		50 µL■	0,37 µL / 0,37 µL / 0,37 µL		Méthode gravimétrique Balance de portée 101 g avec une résolution de 0,01 mg 10 déterminations en simple pesée (canal par canal)	
		100 µL■	0,93 µL / 0,93 µL / 0,91 µL		Méthode gravimétrique Balance de portée 6,1 g avec une résolution de 0,001 mg 4 déterminations en simple pesée (canal par canal)	
		300 µL■	2,8 µL / 2,8 µL / 2,8 µL		Méthode gravimétrique Balance de portée 101 g avec une résolution de 0,01 mg 4 déterminations en simple pesée (canal par canal)	
		1200 µL■	7,3 µL / 7,3 µL / 6,9 µL		Méthode gravimétrique Balance de portée 6,1 g avec une résolution de 0,001 mg 10 déterminations en simple pesée	
		10 µL■	80 nL / 80 nL / 80 nL		Méthode gravimétrique Balance de portée 101 g avec une résolution de 0,01 mg 10 déterminations en simple pesée	
		50 µL■	0,45 µL / 0,45 µL / 0,45 µL			
		100 µL■	0,96 µL / 0,96 µL / 0,96 µL			
		300 µL■	2,8 µL / 2,8 µL / 2,8 µL			
Distributeur répétitif (instrument complet sans interchangeabilité de la seringue)	Volume	1200 µL■	13 µL / 13 µL / 12 µL			
		20 µL■	83 nL			
		40 µL■	0,10 µL			
		100 µL■	0,30 µL			
		200 µL■	0,30 µL			
		500 µL■	0,78 µL			
		1000 µL■	1,0 µL			
		2000 µL■	1,2 µL			
		5000 µL■	8,0 µL			
10000 µL■	19 µL					

■ Valeur ponctuelle

CONDITIONS PARTICULIERES :

- Dans le cas des pipettes à piston, les incertitudes élargies mentionnées correspondent à : volume nominal / 50 % du volume nominal / 10 % du volume nominal.
- Pour les volumes ayant une valeur nominale intermédiaire aux valeurs citées dans le tableau, l'incertitude est celle du volume immédiatement supérieur.
- Dans le cas des pipettes à piston à volume variable, le volume le plus faible est la limite inférieure de la plage de volume ou 10% du volume nominal (la valeur la plus élevée des deux).
- Dans le cas des distributeurs à volume variable, l'incertitude du volume nominal s'applique à tous les volumes choisis à travers la gamme du distributeur.

Les incertitudes élargies correspondent aux aptitudes en matière de mesures et d'étalonnages (CMC) du laboratoire pour une probabilité de couverture de 95%.

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr.

Date de prise d'effet : **22/06/2023** Date de fin de validité : **30/06/2026**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 2-7072.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr